



Union des Syndicats de l'Équipement

30 passage de l'Arche - 92055 La Défense cedex
téléphone : 01 40 81 24 00 - fax : 01 40 81 24 05

Compte rendu de la réunion du 15-07-2008 avec Damien Cazé Directeur des Affaires Maritimes

La délégation CFDT était conduite par Hubert Le Breton secrétaire général de l'Union des Syndicats de l'Équipement, accompagné de Claude Drouglazet secrétaire de la section nationale des Affaires Maritimes, membre du BN et de François Yvon secrétaire de la section nationale de l'enseignement maritime.

Le secrétaire général a rappelé en introduction les demandes de la CFDT exprimées dans le Mémorandum remis au Ministre le 18 juillet 2007 ; De fait il fait part de la déception de la CFDT relative à la dernière circulaire du Ministre du 10 Juillet officialisant la création de Direction de façade Maritime (DFM) et le maintien des DDAM alors que la CFDT réclame la fusion avec les DDEA et les DREAL ; nous avons également signalé le défaut d'application des accords Jacob appliqué aux Lycées Maritimes de même que l'absence de CCP pour les PNT .

Nous avons fait valoir les difficultés avec la hiérarchie militaire peu formée au dialogue social et peu soucieuse de l'intérêt des personnels civils.

En réponse, Mr Cazé a évoqué la compétence des Administrateurs des Affaires Maritimes et la cohérence de l'organisation en DFM avec les compétences PREMAR et zone de défense pour justifier le statu quo et si nous restons en dehors du champ des fusions DDEA et DREAL c'est qu'il s'agit d'une décision du Ministre donc non négociable !!

La CFDT a insisté sur la cohérence de notre proposition de création d'un service maritime unifié au sein du MEEDDAT et regretté qu'une fois de plus ce sont les intérêts corporatistes qui triomphent au détriment du « petit personnel » civil !

Nous avons indiqué que nous étions favorables à certaines dispositions du rapport Diquet Simon Rovetto sur la fusion de certains corps avec ceux de l'Équipement voir de l'Agriculture et que nous refusions le ghetto dans lequel veut nous enfermer la hiérarchie.

Nous avons regretté l'absence de dialogue social à la DAM notamment lorsqu'il y a des restructuration de service comme au CNTS Le courrier récemment adressé aux collègues concernés ne nous satisfait pas. Il nous a été remis en séance (bravo la concertation !). A sa lecture rapide il n'apporte aucune garantie réelle et concrète de reclassement et n'évoque pas les mesures d'accompagnement des agents.

Pour ce qui concerne les Lycées Maritimes la CFDT a évoqué l'absence de création de CHS locaux et de DUP dans la plupart de établissements .De même l'harmonisation des statuts de personnels doit être prioritaire. Il existe un sérieux problème sur le suivi pédagogique exercé par les DRAM dont la compétence sur le sujet reste à prouver !

Nous avons également souligné l'énorme déficit de formation des enseignants ce qui est particulièrement dommageable dans l'enseignement professionnel.

Enfin conformément à la motion votée à l'AG de La Rochelle le 2 juillet la CFDT de mande que l'Etat préserve l'intégralité du réseau des Lycées Professionnels Maritimes, très efficace pour l'emploi de jeunes.

En conclusion de cet entretien d'une heure seulement, la CFDT ne renonce pas à sa proposition de fusion des services et des corps au sein du MEEDDAT et demande qu'un vrai dialogue social s'instaure dans la Direction des Affaires Maritimes.

Le Directeur a reconnu la cohérence des propositions de la CFDT mais aussi leur originalité au regard des discours des autres organisations syndicales qui défendent le maintien de l'organisation actuelle ! CQFD !

En conclusion le Secrétaire Général a rappelé que la CFDT était ouverte au dialogue mais restera très vigilante et très attentive à l'amélioration du dialogue social qui fait actuellement cruellement défaut dans ce Ministère.